ROZOY FLASH n° 139

Bulletin d'informations communales - **1er août 2014**

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 juillet 2014

La séance du Conseil Municipal du 18 juillet, présidée par Nicolas FRICOTEAUX, Maire, débute à 20h00, salle des délibérations de l'Hôtel de Ville.

Sont présents : José FLUCHER – Marie-Agnès MARCHAND – Sylvain POULAIN – Lucienne BEKALAREK – Roger POTET – Martine MAINGAINT – Jean-René DURTETTE – Patricia CARAQUIN – Delphine LOUIS – Xavier BOULANDE – Christelle BERNAILLE – Olivier THOUANT – Adeline MOINEUSE.

Absent excusé :
Dominique LECLERCQ pouvoir à Christelle BERNAILLE

Secrétaire de séance :
Christelle BERNAILLE

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- Compte rendu d'activités 2013 service assainissement CCPT,
- Motion contre la baisse des dotations,
- Dépôt d'un permis de construire,
- Mise en place de la prime d'intéressement à la performance collective,
- Instauration d'un régime indemnitaire,
- Création et renouvellement emplois d'avenir,
- Création et renouvellement contrats CUI-CAE,
- Questions diverses.

DELIBERATIONS

Après avoir adopté le compte rendu de la séance précédente, le Conseil Municipal procède à l'examen de l'ordre du jour de la réunion.

COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2013 SERVICE ASSAINISSEMENT C.C.P.T.

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu d'activités 2013 du service assainissement de la Communauté de Communes.
Ce document est consultable en mairie pour toute personne le souhaitant.
Par ailleurs, M. le Maire informe l'assemblée des différents travaux d'assainissement pouvant intéresser la commune ces prochaines années.
Cependant, leur réalisation éventuelle dépend des moyens budgétaires de la Communauté de Communes, plus particulièrement du budget assainissement pour lequel les excédents sont faibles.
Un abondement du budget général de la Communauté de Communes vers le budget assainissement est donc envisagé afin de permettre des travaux dans les prochaines années, en particulier sur les communes de ROZOY, MONTCORNET et CHAOURSE.

MOTION CONTRE LA BAISSE DES DOTATIONS

M. le Maire évoque le problème de la baisse des dotations de l'Etat vers les collectivités.
L'association des Maires de France (A.M.F.) est mobilisée contre cette baisse très importante et sollicite les communes afin de la soutenir dans sa démarche.
La motion contre la baisse des dotations proposée par l'A.M.F. est donc adoptée et complétée (partie en gras) :
Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,

- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de ROZOY-SUR-SERRE rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;

- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;

- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de ROZOY-SUR-SERRE estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de ROZOY-SUR-SERRE soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,

- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,

- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Par ailleurs et, dans le souci d'une meilleure répartition des moyens, le Conseil Municipal de ROZOY-SUR-SERRE demande à ce que soit mise en œuvre une péréquation horizontale plus puissante afin de réduire les trop fortes inégalités de ressources entre collectivités.

De plus, il demande que soit revu le calcul des dotations de l'Etat, trop profitable aux villes les plus importantes, du fait de la prise en compte de leurs charges de centralité.

Le Conseil Municipal de ROZOY-SUR-SERRE demande donc que soit également prises davantage en compte les charges de ruralité des petites communes dans le calcul des dotations de l'Etat.

DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

M. le Maire rappelle qu'une kinésithérapeute doit s'installer dans la future maison médicale. Cependant, les travaux ne pouvant se terminer avant le début de l'année 2015, un local de l'ancienne cantine DIGUE (1er étage) a été proposé pour pouvoir l'accueillir dès septembre 2014.

Quelques aménagements sont nécessaires : création d'un accès pour les personnes à mobilité réduite, déplacement de la porte d'entrée et création d'un WC notamment.

M. le Maire est mandaté pour solliciter les autorisations d'urbanisme et, compte-tenu de la nécessité de faire appel à un architecte, le cabinet d'architecture ATENA de RUEIL-MALMAISON est choisi pour un montant de 2 500.00 € HT.

Lorsque la maison médicale sera opérationnelle, ce local pourra être utilisé comme salle de réception. La plupart des travaux réalisés seront également utiles à cette future affectation.

MISE EN PLACE DE LA PRIME D'INTERESSEMENT A LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Après avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique, il est décidé de ne pas instaurer la prime d'intéressement à la performance collective pour le personnel communal, ce dispositif étant trop complexe à mettre en œuvre.

INSTAURATION D'UN REGIME INDEMNITAIRE

Sur proposition de la commission Emploi, il est décidé d'instaurer un régime indemnitaire pour le personnel communal titulaire.

Ces indemnités pourront être modulées individuellement sur la base de critères d'attribution fixés par la commission Emploi-formation.

CREATION ET RENOUVELLEMENT EMPLOIS D'AVENIR

Lors de sa réunion du 23 mai 2014, le Conseil Municipal avait décidé de créer un nouvel emploi d'avenir pour les services techniques.

Compte tenu du nombre important de jeunes en recherche d'emploi, il est décidé de créer 2 postes en emploi d'avenir de 21 heures au lieu de un de 35 heures, à compter du 1er août 2014 et pour une durée d'un an.

Florian CULNAERT (11 voix pour - 3 contre - 1 abstention) et Damien COMPAIN (14 voix pour - 1 abstention) occuperont ces 2 postes.

Par ailleurs, il est décidé de renouveler le poste en emploi d'avenir de Cédric LEMAIRE pour un an, à compter du 1er août (dernier renouvellement possible, 8 voix pour - 4 contre et 3 abstentions).

CREATION ET RENOUVELLEMENT CONTRATS CUI-CAE

3 postes CUI-CAE sont renouvelés pour une période de 8 mois :
- Geoffroy QUELIN (6 pour - 9 abstentions), à compter du 1er août 2014
- Nicolas PETIT (6 pour - 8 abstentions -1 contre), à compter du 16 août 2014
- Kevin GAPE (15 pour), à compter du 1er septembre 2014

Par ailleurs, pour l'ensemble du personnel, il est convenu de réglementer l'usage du téléphone portable pendant le temps de travail.

QUESTIONS DIVERSES

HONORARIAT M. JEAN-MARIE THOUANT

M. le Préfet ayant conféré le titre de Maire adjoint honoraire à Jean-Marie THOUANT, en récompense des services rendus dans l'administration de la commune de ROZOY pendant 19 ans, une manifestation de sympathie à son intention sera organisée courant octobre.
Le Conseil Municipal le félicite pour cette nomination très méritée.

BIENS SANS MAITRE

A l'initiative de Christelle BERNAILLE, la procédure d'acquisition de plusieurs biens sans maître identifiés dans la commune a été relancée.
Cette procédure permet d'intégrer ces terrains dans le domaine communal.
Par ailleurs, compte tenu de l'état de dégradation de la maison située 17, rue G.A. MARTIN, une procédure de péril est en cours.

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Sur proposition de Sylvain POULAIN, un nouveau point d'eau a été créé dans le cimetière, près de la chapelle (côté sud).
Par ailleurs, une rampe d'accès pour 3 commerces de la rue G.A. MARTIN (PANIER ROSTAND, boucherie LEPOINTE, RESTO CAFET) sera réalisée courant septembre.
Les travaux concernant le réfectoire scolaire, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat des Ecoles, suivent leur cours. Le réfectoire devrait être opérationnel en octobre et non en septembre comme initialement prévu.
Les travaux de la maison médicale et de l'accessibilité de la mairie débuteront en septembre.

VOIRIE CHEMIN DE RAILLIMONT

M. le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Municipal de RAILLIMONT et relatif à l'état du chemin d'ARBANCEAU (de la route de FRAILLICOURT vers RAILLIMONT).
Une partie de cette voie appartient à la commune de ROZOY et l'autre à la commune de RAILLIMONT.
Une réunion de concertation sur la gestion et l'entretien de cette voie sera organisée prochainement entre les deux municipalités.

EGLISE DE ROUVROY SUR SERRE

Une souscription a été lancée par la municipalité de LES AUTELS et de ROUVROY-SUR-SERRE pour la rénovation de leurs églises respectives.
Dernièrement, la commune de LES AUTELS a organisé un concert dans l'église de BRUNEHAMEL pour recueillir des fonds à cet effet.
Afin d'aider la commune de ROUVROY-SUR-SERRE, il est décidé de proposer à la municipalité de ROUVROY la mise à disposition de l'église ou de la salle des fêtes de ROZOY pour une manifestation du même type.

NOUVEAUX RYTHMES SCOLAIRES

80% des parents ont répondu positivement et ont inscrit leurs enfants aux activités proposées.
Les retardataires pourront encore être inscrits à la rentrée mais ne pourront bénéficier que des activités pour lesquelles des places restent disponibles.

COMMEMORATION DU CENTENAIRE 14/18

Comme il y a 100 ans, le 1er août 1914, le tocsin sonnera à ROZOY, comme dans la plupart des villes et villages de France, à 16h00.

Après avoir déterminé les dates des prochaines réunions de travail, M. le Maire fait un tour de table :
Sylvain POULAIN informe de l'installation d'une antenne parabolique et d'un démodulateur à la salle des fêtes.
Lucienne BEKALAREK évoque les travaux réalisés au monument aux morts et la mise en sécurité (passage piétons) autour de la maison, 17 rue G.A. MARTIN.
Martine MAINGAINT sollicite quelques petits travaux à la salle des fêtes ainsi que l'achat de 2 cafetières.
Olivier THOUANT rappelle la manifestation du souvenir du 31 août et souhaite la présence du plus grand nombre possible de membres du Conseil Municipal.
Xavier BOULANDE donne le programme de la fête du Val de Serre et invite à faire de la publicité pour le camp ados organisé début août par T.A.C.T. et pour lequel il reste des places disponibles.
Roger POTET demande que soient précisées les obligations respectives de la commune et du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) quant à l'entretien des espaces verts du Centre de Secours.

La séance est levée à 23h15.

Informations générales

Message de M. F. MENEZ, Vice-président de la Fédération Colombophile de l'Aisne - 7, rue des Royarts - 02250 VOYENNE

« La Fédération Colombophile de l'Aisne organise cette année encore le championnat colombophile axonnais. En effet, en collaboration avec NATURAGORA où le colombier départemental de l'Aisne a été construit, nous hébergeons de jeunes pigeons voyageurs, les entraînons et les faisons participer à quelques concours, avec une finale le 15 août.
Le pigeonnier départemental a pour vocation de faire découvrir la colombophilie au plus grand nombre, en offrant la possibilité de pouvoir parrainer un jeune pigeon voyageur.
La commune de ROZOY-SUR-SERRE accueille un club colombophile. Chaque club de l'Aisne est sollicité pour engager 5 pigeonneaux qui participent aux concours préparatoires et enfin, à la finale. ROZOY SUR SERRE est donc représentée cette année pour le championnat de l'Aisne, nous vous souhaitons pleine réussite !
Vous pouvez suivre l'évolution des pigeonneaux engagés par le club de ROZOY sur le site de NATURAGORA en choisissant la rubrique « Colombophilie » puis « Championnat des sociétés ». Vous trouverez la liste des clubs participants et, lors des 1ers entraînements, les classements avec l'ordre des arrivées.
Les enfants des écoles peuvent bien sûr être intéressés par le suivi des prestations des pigeons de leur commune. De plus, des visites scolaires sont régulièrement organisées pour permettre aux enfants de visiter les anciens bassins de la sucrerie d'AULNOIS-SOUS-LAON, maintenant gérés et aménagés par la Fédération des chasseurs. Le pigeonnier départemental est bien sûr ouvert aux enfants. Une personne est présente pour encadrer ces visites et faire découvrir le sport colombophile. »

MESSAGE DE LA GENDARMERIE : VIGILANCE CITOYENNE

Les « chaînes de vigilance » ont pour objet la prévention des cambriolages, mais sont également des réseaux de renseignements fonctionnant à « double sens » entre la gendarmerie et les habitants d'un bourg ou d'un quartier.
Concernant la lutte contre les cambriolages, outre la signalétique qui pourrait être apposée à l'entrée et à la sortie des communes, c'est l'attitude « vigilante » et solidaire des habitants d'un bourg ou d'un quartier qui doit s'avérer préventive. Les résidents adhérant au concept sont invités à noter tous les évènements, bruits ou personnes suspectes repérés dans leur village (rue, quartier) et à prévenir immédiatement la gendarmerie. Ils doivent à ce titre être sensibilisés sur l'importance de fournir un renseignement précis (**plaque d'immatriculation, type et couleur de véhicule, physionomie**…). Le fait de noter ostensiblement une plaque d'immatriculation devant des « rôdeurs » peut, par exemple, les dissuader d'opérer dans le secteur sachant qu'ils ont été repérés.
Autre exemple : sensibilisés sur les modes opératoires des cambrioleurs, les voisins signalent systématiquement à la gendarmerie les personnes effectuant du porte à porte dans le quartier, qui peut être du repérage. Les démarcheurs (ramonage de cheminée, élagage, vente à domicile…) sont immédiatement contrôlés par la brigade locale dans le cadre de la législation sur le travail.
Les « voisins vigilants ou référents » sont également appelés à s'entraider lorsqu'ils partent en vacances (vider la boîte aux lettres, etc.) et à se signaler mutuellement -ainsi qu'à la gendarmerie- toute absence prolongée de leur domicile. Le dispositif est à ce titre couplé avec l'opération **« tranquillité vacances »**.
Enfin, les « voisins vigilants ou référents » sont un réseau de renseignements entre la gendarmerie et les résidents : les résidents sont chargés de signaler tout fait ou individus suspects à la gendarmerie par l'intermédiaire de leur référent. Dans l'autre sens, la gendarmerie informe les « voisins vigilants ou les référents » de toute recrudescence de faits constatés dans leur secteur pour les inviter à redoubler de vigilance (exemple : alerte SMS élus).

FORMATION COMPETENCES CLES

Une formation « compétences clés » sera mise en place prochainement à MONTCORNET.
Cette formation, dispensée par le CFP02 (Centre de Formations Personnalisées 02), est financée par l'Etat à destination des demandeurs d'emploi.
L'objectif de la formation est individualisé, en fonction des projets de la personne (préparation aux tests d'entrée en formation qualifiante, remise à niveau, apprentissage des savoirs de base en lecture-écriture-calcul, préparation de concours …).
Les candidats doivent se rapprocher de Pôle Emploi, de la MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation), ou de Cap Emploi pour être positionnés par le biais de la plateforme informatique.
Le CFP02 se chargera de recontacter les personnes positionnées par téléphone pour leur fixer un rendez-vous.
Il est également possible de se renseigner auprès de Mme Estelle CALLAY, à la Communauté de Communes.

PERMANENCES DU DEPUTE, M. RENE DOSIERE

M. René DOSIERE assure une permanence en mairie de ROZOY SUR SERRE le 4ème vendredi du mois à 18h15.
Cette permanence est suspendue pendant la période estivale et reprendra le vendredi 26 septembre à 18h15.